

2024/16

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°0016/2024

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le

ID : 041-214102352-20240314-0162024-AR

S²LOW

Objet : Arrêté de police de circulation pour mise en place d'un compteur d'eau potable et d'un tampon de TAE.

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Vu la demande en date du 14 mars 2024 formulée par la Société SARL E2TS, représentée par Monsieur Frédéric TESSIER.

Considérant les travaux pour mise en place d'un compteur d'eau potable et d'un tampon de TAE au 22 rue Roger Reboussin, par l'entreprise SARL E2TS ZA La Pocherie 72120 SAINT-CALAIS,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 : La circulation sera interdite au 22 rue Roger Reboussin , ruelle de l'église vers mairie. pendant la durée des travaux prévues à partir du mardi 19 mars 2024 pour une durée de 20 jours calendaires avec une durée de la réglementation de 20 jours calendaires.

Article 2 : Une déviation sera Rue de L'Abbaye.

Article 3 : Pendant cette période, le stationnement de tout véhicule sera interdit aux abords du chantier. La signalisation sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux.

Article 4 : Madame l'adjudant-Chef de Gendarmerie de Mondoubleau est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 14 Mars 2024

Le Maire,

Martine ROUSSEAU

